



De combien de temps ai-je besoin pour soumettre en temps opportun des mesures de dotation ?

Afin d'éviter les problèmes liés à la paye, il est important de choisir soigneusement la date de début d'une action de dotation.



Est-ce que vous savez qui vous voulez engager ?

C'est très bien, mais n'oubliez pas que votre action pourrait être retardée si vous n'avez pas pensé à certains points. Assurez-vous de confirmer :

- 1 Avez-vous besoin d'un poste classifié ?
Le candidat a-t-il des résultats d'ÉLS (Évaluation de langue seconde) valides ?
Le candidat possède-t-il une cote de sécurité valide ?
Avez-vous complété toutes les étapes et obtenu les renseignements nécessaires pour soumettre votre demande ? (Consulter les **Guides du gestionnaire et de la documentation requise**)
- 2 Les exigences juridiques en matière de délais non négociables pour la paye et les RH (voir ci-dessous*)
- 3 Que les documents signés sont retournés (en votre nom et au nom de votre employé). C'est souvent une source de retard !



Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller en RH

Ou



Soumettre une demande de renseignements généraux sur les RH

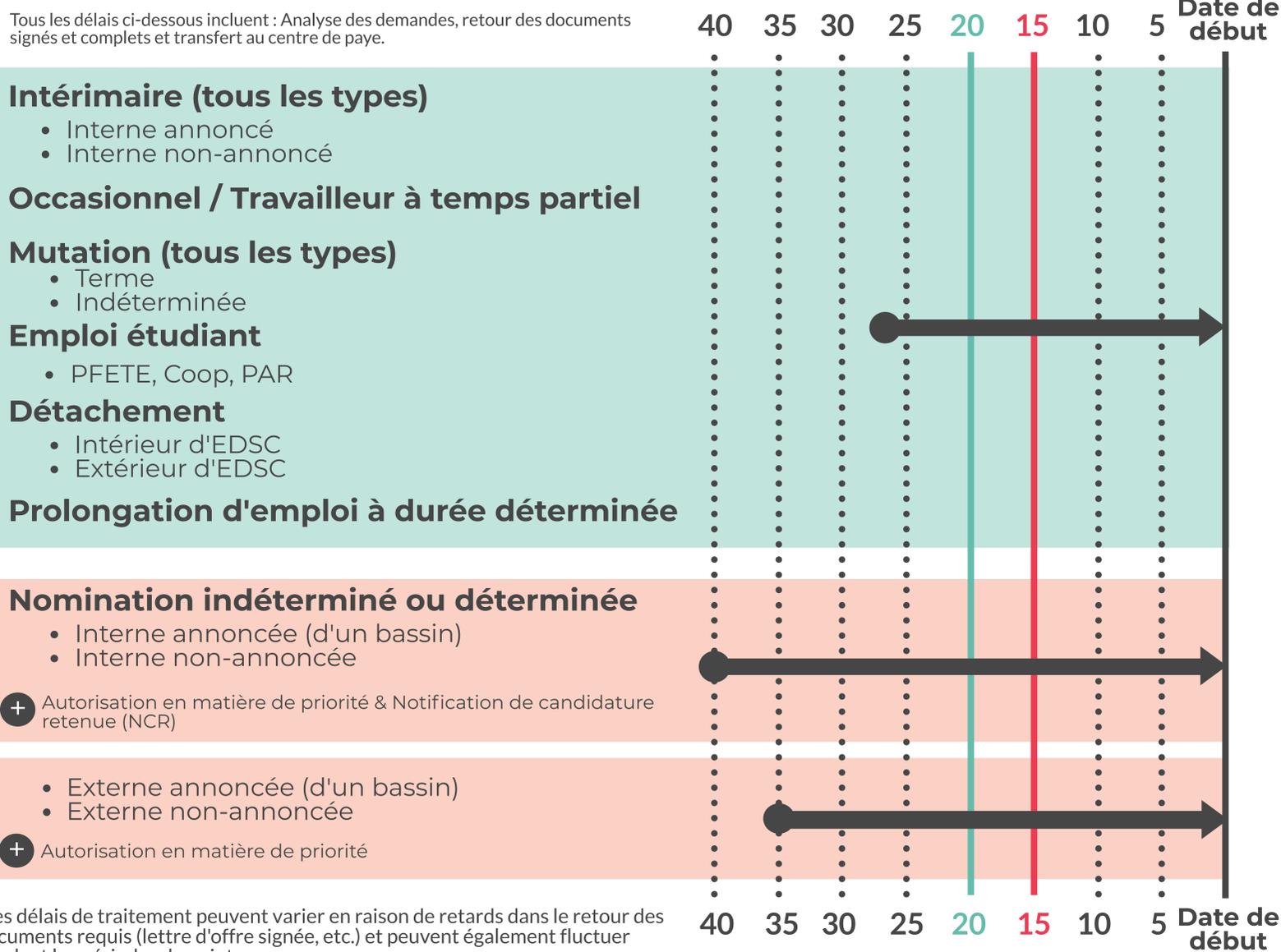
Comment estimer la date de début une fois que vous avez pensé à tout ?

- Légende**
- + Étapes non négociables requises
 - Présentation de la demande de nomination dans le CSRH, y compris tous les documents requis
 - ▶ Date de début de l'employé
 - | Lettre d'offre envoyée au gestionnaire subdélégué par l'entremise du CSRH
 - | Exigence de la rémunération
 - | Administration et retour en temps opportun du serment/affirmation solennelle conformément aux [directives](#) (à l'exclusion des travailleurs occasionnels et à temps partiel)

ACTIONS DE DOTATION

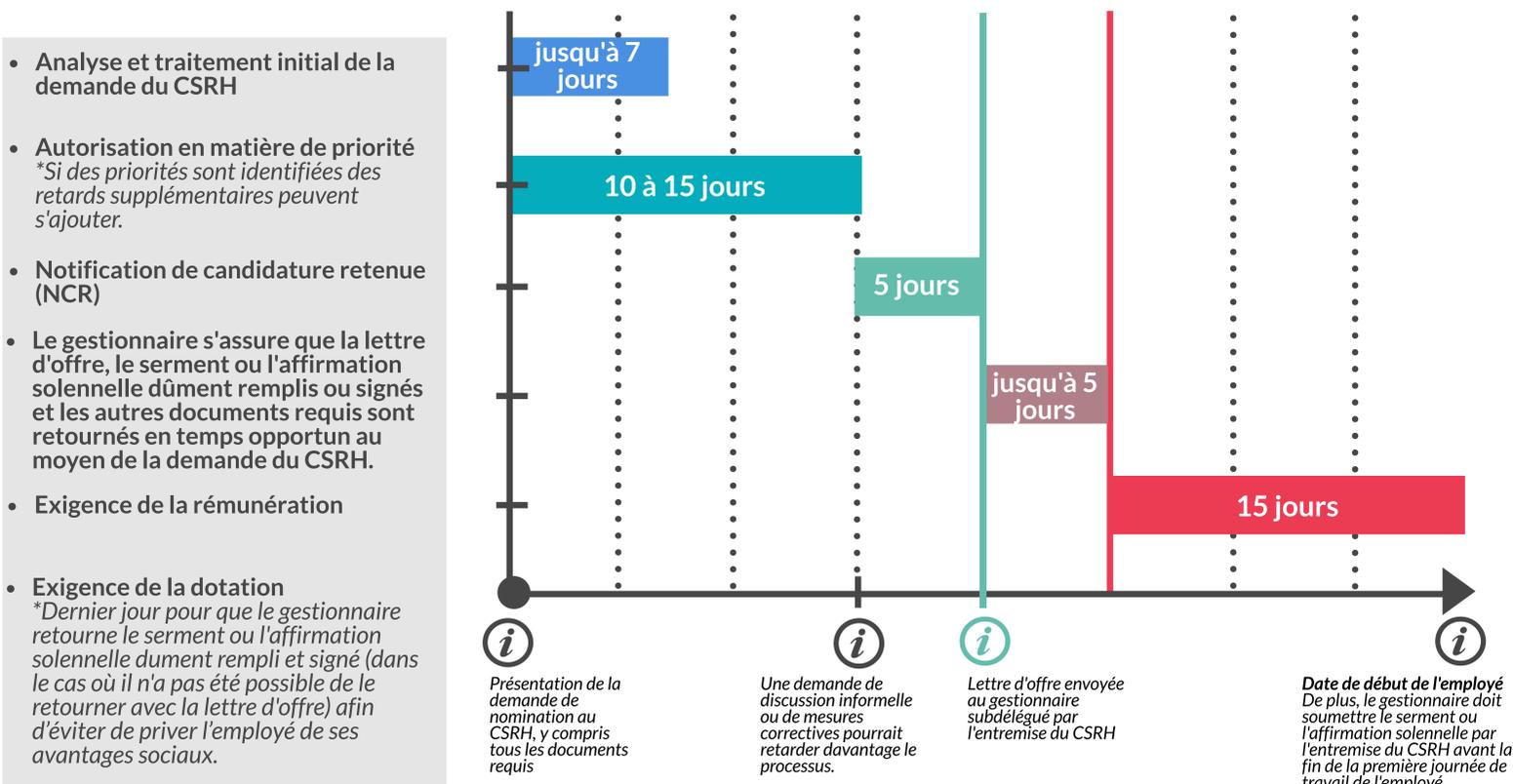
Tous les délais ci-dessous incluent : Analyse des demandes, retour des documents signés et complets et transfert au centre de paye.

Nombre moyen de jours ouvrables requis avant la date d'entrée en fonction de l'employé



*Les délais de traitement peuvent varier en raison de retards dans le retour des documents requis (lettre d'offre signée, etc.) et peuvent également fluctuer pendant les périodes de pointe.

*Détails de l'échéancier : Quels sont les délais non négociables à respecter ?



Présentation de la demande de nomination au CSRH, y compris tous les documents requis

Une demande de discussion informelle ou de mesures correctives pourrait retarder davantage le processus.

Lettre d'offre envoyée au gestionnaire subdélégué par l'entremise du CSRH

Date de début de l'employé
De plus, le gestionnaire doit soumettre le serment ou l'affirmation solennelle par l'entremise du CSRH avant la fin de la première journée de travail de l'employé.